

**Question avec demande de réponse écrite E-003657/2020
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Anne Sander (PPE), François-Xavier Bellamy (PPE)

Objet: Incidence économique de la crise de la COVID-19 sur certaines filières avicoles dans l'Union

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions économiques sans précédent dans de nombreux secteurs, en particulier dans le secteur agricole où toutes les filières ont été touchées. La Commission a adopté des mesures afin de venir en aide aux producteurs, mais l'évolution de l'activité de certaines filières n'a pas toujours été prise en compte.

Les aviculteurs producteurs de canetons, d'oisons, pintadeaux, dindonneaux et poussins d'un jour font face à une situation économique extrêmement difficile en raison de ce virus. Les exportations vers des pays tiers ont été suspendues, la plupart des compagnies aériennes ayant été immobilisées et certaines frontières terrestres au sein de l'Union ayant été fermées.

La vente de volailles vivantes sur les foires et marchés de plein air a également été interdite dans de nombreux États membres.

Nombre d'exploitations avicoles ont ainsi été contraintes de détruire de grandes quantités d'oiseaux d'un jour ainsi que d'œufs incubés, ce qui a parfois engendré des pertes financières considérables.

La Commission entend-elle évaluer les conséquences de la crise de la COVID-19 pour le secteur avicole et adopter des mesures ciblées pour soutenir ses filières?